



**XVIII^{ÈME} ASSEMBLÉE REGIONALE EUROPE DE
L'APF**

COMMISSION I I

**« Stratégies de communication de l'APF :
comment favoriser l'intérêt pour la Francophonie
au travers d'événements culturels à dimension
internationale ? »**

Rapporteur : M. Fabrice Notari , section monégasque

Monaco du 19 au 23 octobre 2005

Sommaire

Introduction.....	p. 2
I – La Francophonie : une entité en constante évolution.....	p. 5
A. Des acquis aux nouveaux objectifs stratégiques.....	p. 5
1. Les acquis.....	p. 5
2. Le Cadre stratégique décennal.....	p. 7
B. Un enjeu international : la diversité culturelle.....	p. 10
1. La notion.....	p. 10
2. La diversité culturelle menacée.....	p. 12
II – Faire de la Francophonie une instance internationale connue de tous.....	p. 13
A. L'état de la politique de communication.....	p. 14
1. Médias et Francophonie.....	p. 14
2. La nouvelle politique de communication de l'A.P.F.....	p. 16
B. Le concours en mondovision de la chanson francophone.....	p. 18
1. Les grands principes directeurs.....	p. 18
2. Les règles générales.....	p. 19

Introduction

Lors de la séance d'ouverture du Sommet de la Francophonie qui s'est tenu à Beyrouth, l'ensemble des intervenants a plaidé en faveur du dialogue des cultures et de la diversité culturelle.

Le « dialogue des cultures » a ainsi été le thème central du Sommet de Beyrouth d'octobre 2002, abordé dans un Pays (le Liban) aux confluent de l'Orient et de l'Occident, réconcilié avec la vie, réconcilié avec l'avenir, mais déchiré toutefois par les conflits.

Reporté d'une année à cause des dramatiques attentats contre les Etats-Unis du 11 septembre 2001, le Sommet de la Francophonie s'est tenu dans un contexte international encore extrêmement tendu et a offert aux Etats francophones l'occasion de se positionner, une nouvelle fois, en tant que défenseurs du dialogue des cultures.

Selon le Président de la République Française, M. Jacques Chirac : « *dans un monde à la recherche de sens et de repères, la culture s'impose. Elle est l'arme de l'intelligence contre la force brute* ». Elle devient ainsi un argument diplomatique que les francophones peuvent et veulent utiliser pour faire entendre leur voix dans la gestion des grandes crises internationales. « *Il est nécessaire que les peuples apprennent à mieux se connaître* » et c'est pour aller dans le sens de la découverte de la culture de l'autre que M. Jacques Chirac a annoncé, pour 2006, la création d'un festival des cultures et l'ouverture d'une maison de la Francophonie.

Ainsi, les chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie, réunis à Beyrouth, ont appuyé le principe de l'élaboration d'un instrument juridique international concernant la diversité culturelle.

Permettant de protéger les cultures respectives, les Pays francophones ont donc été incités à soutenir, à l'UNESCO, l'adoption d'une convention internationale sur la

diversité culturelle afin de consacrer le droit des Etats et des gouvernements à établir et à maintenir des politiques de soutien à la culture.

L'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (A.P.F.) a joué un rôle précurseur dans le dossier de la diversité culturelle.

Depuis le Sommet de Beyrouth, la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles a adopté les résolutions n° 53 et 70 respectivement à Niamey (juillet 2003) et Charlottetown (juillet 2004) dont l'objectif était de rappeler aux Etats et gouvernements de la Francophonie leurs engagements de Beyrouth à l'égard de la diversité culturelle.

En juillet 2004, l'UNESCO a rendu public un avant-projet de Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques en vue de l'adoption d'un texte par les membres de l'UNESCO lors de la 33^{ème} Conférence générale de l'organisation, en octobre 2005.

Le Président de l'A.P.F., le Président de l'Assemblée Nationale du Niger, M. Mahamane Ousmane, et le Directeur Général de l'UNESCO, M. Koïchiro Matsuura, ont procédé lors de la XXXI^{ème} Session de l'A.P.F. (Bruxelles, 4 juillet 2005) à la signature d'un accord de coopération, venant compléter celui signé entre l'UNESCO et l'Organisation Internationale de la Francophonie (O.I.F).

Ce nouvel accord a pour objet de contribuer à la réalisation de projets communs, notamment dans les domaines de la promotion de la démocratie et des droits de l'Homme, du respect de la diversité culturelle et linguistique, de l'éducation et de la formation, de la culture et de la communication, et de la promotion de la place des femmes dans la société.

Parallèlement, les chefs d'Etat et de gouvernement des Pays ayant le français en partage, réunis au Sommet de Beyrouth, ont souhaité qu'un Cadre stratégique décennal facilite la définition d'objectifs à long terme pour la Francophonie.

L'adoption de ce Cadre stratégique au X^{ème} Sommet de la Francophonie, réuni à Ouagadougou, les 26 et 27 novembre 2004, fournit l'occasion d'approfondir une vision commune et de progresser dans la mise en place d'une organisation renforcée et plus cohérente.

La Charte de la Francophonie, adoptée en 1997, assigne aux Etats et gouvernements membres des objectifs ambitieux et trace la voie à suivre.

Le Cadre stratégique marque une nouvelle étape en formulant des orientations stratégiques et des principes directeurs qui s'imposent à la programmation des opérateurs.

Acteur des relations internationales et espace de coopération, la Francophonie se veut une organisation moderne au service d'une communauté mobilisée pour la réalisation des grands idéaux qui l'animent.

Confrontée aux défis et besoins du siècle qui s'annonce, la Francophonie ne peut intervenir sur tous les fronts. Elle doit impérativement faire des choix afin d'agir dans les domaines où son expérience peut constituer une réelle plus value.

Toutefois, même si le Bureau de l'A.P.F., réuni les 29 et 30 janvier 2005 à Hué, à l'invitation de la Section vietnamienne, a arrêté les lignes directrices d'une nouvelle politique de communication, la Francophonie prise dans son acception la plus large demeure une instance largement destinée à un public averti.

Ainsi, vivant une période de mondialisation qui tend à uniformiser les idées et les modes de vie, il paraît nécessaire de tenter de favoriser l'intérêt du grand public pour

la Francophonie qui, dans la continuité de la défense de la diversité culturelle, pourrait se réaliser via la mise en oeuvre d'un projet culturel d'intérêt commun.

I – La Francophonie : une entité en constante évolution

A. Des acquis aux nouveaux objectifs stratégiques

1. Les acquis

Selon l'article 1 de la Charte de la Francophonie, adoptée à Hanoi en 1997, « *la Francophonie, consciente des liens que crée entre ses membres le partage de la langue française et souhaitant les utiliser au service de la paix, de la coopération et du développement, a pour objectifs d'aider : à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention des conflits et au soutien à l'Etat de droit et aux droits de l'Homme ; à l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ; au rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle ; au renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies. La Francophonie respecte la souveraineté des Etats, leurs langues et leurs cultures. Elle observe la plus stricte neutralité dans les questions de politique intérieure.* »

Ainsi, la Francophonie œuvre en faveur du respect de la démocratie, de l'Etat de droit et des droits de l'Homme et conduit son action en ces domaines.

La Francophonie s'est progressivement développée grâce à une série d'acquis de nature politique, juridique et institutionnelle qui lui donnent aujourd'hui toute sa personnalité.

Les sommets réunissant les chefs d'Etat et de gouvernement ont conféré à la Francophonie une dimension politique qui s'ajoute à sa fonction de coopération.

La Francophonie a ainsi su devenir un espace de concertation, permettant à ses membres d'échanger des informations, d'élaborer des positions communes et d'intervenir efficacement dans les débats des autres instances internationales.

Pour que les actions de la Francophonie ne restent pas lettre morte, la Francophonie s'est dotée de textes fondamentaux, notamment la Charte de la Francophonie (Hanoi, 1997), la Déclaration de Monaco sur le renforcement de la coopération économique dans l'espace francophone (1999), la Déclaration de Bamako sur la démocratie, les droits et libertés (2000) ainsi que la Déclaration de Cotonou sur la culture (2001).

Même si, ces dernières années, le monde a connu d'immenses progrès, leur répartition reste inégale. La fracture mondiale, l'extrême pauvreté, la faim, les pandémies et l'analphabétisme, tout comme la discrimination à l'égard des femmes et la dégradation de l'environnement restent des sujets graves qui nécessitent la mise en œuvre d'un partenariat universel.

Confrontée à ces défis et besoins du siècle qui commence, la Francophonie ne peut toutefois intervenir sur tous les fronts et doit impérativement faire des choix afin d'agir dans les domaines où son expérience constitue une réelle plus value.

C'est ainsi que les Chefs d'Etat et de gouvernement réunis au Sommet de Beyrouth, en 2002, ont souhaité qu'un Cadre stratégique facilite la définition d'objectifs à long terme pour la Francophonie, dans le cadre d'une Organisation renforcée et plus cohérente.

Ce Cadre a été adopté au Sommet de Ouagadougou, en novembre 2004.

2. Le Cadre stratégique décennal

Le Cadre stratégique décennal, adopté lors du X^{ème} Sommet de la Francophonie réuni à Ouagadougou, les 26 et 27 novembre 2004, vise à définir les objectifs et les moyens qui mettront la Francophonie en mesure d'exercer une influence dans les affaires internationales et de contribuer à relever avec succès certains défis de la mondialisation.

Ainsi, dans les missions reconnues comme la raison d'être de la Francophonie, des objectifs resserrés et en nombre restreint sont arrêtés pour la prochaine décennie.

Le Cadre identifie clairement les 4 missions et les 8 objectifs stratégiques dans lesquels la Francophonie peut et doit jouer un rôle majeur, avec une coopération resserrée et plus lisible.

1^{ère} mission : Promouvoir la langue française et la diversité culturelle

La Francophonie veille au renforcement du français comme outil de communication et vecteur culturel et, par extension, comme langue de communication internationale, d'enseignement et de support à un dynamisme intellectuel, scientifique et culturel novateur. Sur le plan politique, la promotion du français dans les organisations internationales est un axe prioritaire.

La Francophonie a déjà joué un rôle de pionnier pour la reconnaissance de la diversité culturelle, en lien avec la Convention sur la diversité culturelle, actuellement négociée à l'UNESCO.

Elle doit poursuivre, en favorisant le maintien et l'essor des industries culturelles nationales.

Objectif 1 : Renforcer l'usage et assurer la promotion de la langue française.

Objectif 2 : Préserver et mettre en valeur la diversité culturelle et linguistique.

2^{ème} mission : Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme

La Francophonie entend apporter une contribution significative à la promotion de la paix, de la démocratie et au soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme, en insistant sur la prévention et la bonne gouvernance.

Une vie politique apaisée et la jouissance par les citoyens de tous leurs droits sont en effet considérées comme des éléments indissociables du développement durable.

Par son action, l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie contribue efficacement à la réalisation de ces objectifs.

Objectif 3 : consolider la démocratie, les droits de l'Homme et l'Etat de droit.

Objectif 4 : contribuer à prévenir les conflits et accompagner les processus de sortie de crise, de transition démocratique et de consolidation de la paix.

3^{ème} mission : Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche

L'éducation, entendue au sens large comme l'accès à l'autonomie et à l'information pour tous, commence par l'accès de tous les enfants à un cycle complet d'études primaires, sans disparité entre les sexes.

Elle implique, dans une approche intégrée du primaire au supérieur, un enseignement et une formation permettant l'accès à l'emploi.

Les politiques d'éducation doivent également veiller à ancrer le français aux côtés des langues partenaires.

Enfin, le potentiel de recherche des filières universitaires francophones doit être valorisé.

Objectif 5 : Contribuer à l'effort international pour permettre aux Etats et gouvernements d'assurer l'accès de tous les enfants à un cycle complet d'études primaires, en éliminant les disparités entre les sexes.

Objectif 6 : Favoriser l'enseignement, la formation et la recherche orientés vers le développement et l'emploi.

4^{ème} mission : Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité

La Francophonie s'engage à agir pour le développement durable en appuyant l'amélioration de la gouvernance économique, le renforcement des capacités, la concertation et la recherche de positions communes dans les grandes négociations internationales.

Cette mission est étroitement liée à la capacité des Etats à rendre compatibles leur intégration à l'économie mondiale et une lutte efficace contre la pauvreté. Elle s'appuiera sur un espace de coopération décentralisée et accordera une attention particulière aux initiatives de la société civile.

Objectif 7 : Contribuer par la coopération aux efforts de réduction de la pauvreté dans une stratégie de développement durable.

Objectif 8 : Contribuer à l'intégration des Pays en Voie de Développement (PVD) et des Pays les Moins Avancés (PMA) francophones à l'économie mondiale.

* *
*
*
*

L'adhésion volontaire des Etats et gouvernements à la Francophonie, en tant qu'Organisation Internationale présente sur tous les continents, est donc fondée sur une convergence d'intérêts, de valeurs et de partage d'une langue commune.

Ces liens francophones peuvent ainsi conduire les Etats et gouvernements à partager une position sur un enjeu international comme la diversité culturelle.

En effet, dans les dix années à venir, le risque d'uniformisation des modes de vie et d'expression ainsi que de comportement restera menaçant.

La diversité culturelle et linguistique est en péril au plan mondial, alors que sa sauvegarde est indispensable au maintien de la paix et au développement durable.

B. Un enjeu international : la diversité culturelle

1. La notion

Si l'on veut aborder de manière distanciée le concept de diversité culturelle, la technique la plus simple consiste à nous arrêter sur les termes diversité et culture.

La diversité est souvent perçue comme une disparité, une variation, une pluralité, c'est-à-dire, le contraire de l'uniformité et de l'homogénéité.

Dans son sens premier et littéral, la diversité culturelle référerait donc tout simplement à la multiplicité des cultures ou des identités culturelles.

Aujourd'hui, cette vision semble dépassée, de nombreux experts définissant cette notion comme synonyme de dialogue et de valeurs partagées.

Indissociable de la dignité humaine, la diversité culturelle constitue la condition première du dialogue des cultures. Le concept de diversité culturelle envisage la multiplicité des cultures dans une perspective systémique où chaque culture se développe et évolue au contact des autres.

Pour ce qui est de la culture, elle puise ses origines du mot latin « cultura » qui désignait le soin apporté aux champs et aux bétails. A partir du XVI^{ème} siècle, elle signifiera l'action de cultiver, c'est-à-dire former, acception dont découle le sens qu'on lui donne aujourd'hui, à savoir ce qui forme et façonne l'esprit.

La culture devient donc cet ensemble de significations, de valeurs et de croyances qui détermine notre façon de faire et structure nos modes de pensée.

On parle d'ailleurs, de plus en plus souvent, non pas d'exception culturelle (l'expression est trop négative et restrictive), mais de diversité culturelle, l'objectif étant d'éviter l'uniformisation du monde en préservant la diversité des cultures comme on le fait en défendant la biodiversité pour conserver la diversité des espèces.

La diversité culturelle est donc d'abord un enjeu politique fondamental pour l'avenir des sociétés d'un bout à l'autre de la planète.

Que l'on se place au niveau des individus, des groupes ou des Etats, elle intègre en effet une double dimension :

- elle renvoie tout d'abord aux différentes expressions culturelles, qu'elles soient passées (le patrimoine) ou présentes (la création) ;
- parallèlement, elle jette des passerelles entre les cultures en favorisant leur compréhension mutuelle et la créativité, gages d'enrichissement commun.

Elle recouvre donc le droit des Etats à soutenir à la fois la création nationale et l'accès du public à la pluralité des cultures du monde.

Enfin, la nécessité de promouvoir la diversité culturelle doit également être envisagée à la lumière des transformations liées à la mondialisation, riche de promesses mais aussi facteur de risques à prévenir et de défis à relever.

2. La diversité culturelle menacée

Même s'il est admis que la mondialisation de l'économie et les progrès des technologies de l'information et de la communication, en facilitant la circulation des biens et services culturels, favorisent les contacts et les échanges entre les cultures, nous vivons une période de mondialisation qui tend toutefois à uniformiser les idées et les modes de vie.

Il y a dans cette crainte une force terrible que les responsables politiques doivent prendre en compte, car elle peut susciter des manifestations de révolte violente.

La mondialisation est aujourd'hui accusée de tout ce qui inquiète et menace la vie des gens. C'est sans doute irrationnel et excessif. Par contre, il est vrai que les humains ne peuvent accepter, sans réaction, la destruction de leur culture qui constituerait non seulement un appauvrissement, mais aussi la perte de leur identité et finalement de leur raison d'être.

Nous ne sommes qu'au début de ce phénomène, dont la plupart des peuples de la planète n'ont pas encore pris conscience. Mais l'on observe que sont de plus en plus nombreux ceux qui constatent que leur culture est fragile, que leur langue est de moins en moins parlée, que leur histoire s'oublie, que leurs créateurs se découragent.

Cette prise de conscience commence à pénétrer non seulement les pays riches, mais aussi les pays émergents et les pays en voie de développement.

Face à la culture anglophone qui, en particulier dans l'audiovisuel, bénéficie de formidables moyens de production et de distribution, nous ne pouvons nous contenter d'être le « pot de terre » devant le « pot de fer ». Notre culture francophone a besoin d'être organisée et promue avec autant de dynamisme et de modernité.

Ainsi, la réalité de la diversité culturelle découle du respect et de l'acceptation des différences, du dialogue et de la recherche des valeurs communes pour sortir de l'homogénéité.

La diversité devient, de ce fait, une manière d'aborder la mise en forme de notre « vivre ensemble », dont le fondement est l'acceptation d'une vision plurielle du monde.

La diversité culturelle doit être perçue comme intégration et non comme superposition ou juxtaposition de cultures.

Toutefois, même si la Francophonie a su développer de multiples réseaux qui s'associent à son action, l'alimentent et enrichissent ses positions dans de nombreux domaines, elle demeure une instance largement destinée à un public averti.

Il conviendrait ainsi de tenter d'attirer un plus grand public, qui pourrait être associé à la défense des valeurs que défend activement la Francophonie, par la mise en œuvre d'un projet culturel ludique.

II – Faire de la Francophonie une instance internationale connue de tous

Lors de la réunion du Bureau de l'A.P.F., réuni les 29 et 30 janvier 2005 à Hué, à l'invitation de la Section vietnamienne, il a été soulevé que l'A.P.F. devrait être mieux connue du grand public. A cet égard, le Bureau a arrêté les lignes directrices d'une nouvelle politique de communication.

Nous devons aller au-delà en soutenant, en défendant et surtout en faisant la démonstration de la valeur de la Francophonie.

A. L'état de la politique de communication

1. Médias et Francophonie

La radio et surtout la télévision ont pris une place centrale dans notre vie collective.

Elles sont devenues des éléments essentiels de l'expression de nos pensées, de nos cultures et de nos identités, favorisées par une démocratisation de l'information qui peut atteindre un plus large public avec une quasi instantanéité de l'évènement.

Les technologies de l'information et de la communication, associées à la volonté politique de mettre en pratique les droits à la communication, peuvent fournir de nouvelles perspectives vitales en matière d'interaction politique, de développement socio-économique et de durabilité culturelle. Pour y parvenir, l'accès universel de tous aux moyens de communication et d'information ainsi qu'à une diversité de médias à travers le monde est nécessaire.

Lors de la Conférence ministérielle francophone à Rabat (Maroc, 4 – 5 septembre 2003), les ministres et chefs de délégation représentant les Etats et gouvernements des Pays ayant le français en partage ont décidé de contribuer activement au succès du Sommet mondial sur la société de l'information (Genève 2003 et Tunis, novembre 2005).

L'émergence d'une société de l'information est devenue une dimension majeure de la mondialisation. Les moyens de communication sont des outils puissants et les progrès très rapides des technologies, comme le développement d'Internet, ouvrent des possibilités nouvelles d'échanges quasiment infinies.

La Francophonie est attachée à une conception pluraliste de la société de l'information qui repose sur des fondements démocratiques, s'appuie sur une réelle participation des citoyens et place les notions de communication, d'échange,

d'appropriation individuelle et collective des technologies de l'information et de la communication au centre de ses préoccupations.

En effet, la diversité culturelle et linguistique est, comme nous l'avons vu précédemment, au cœur de l'action engagée par la Francophonie. Si celle-ci n'est pas respectée, si elle ne s'installe pas durablement dans le processus de mondialisation, c'est tout le dialogue des cultures, l'équilibre de notre monde multipolaire, les valeurs de la paix et de la démocratie qui sont fragilisés.

La mondialisation, qui rapproche et rassemble, tend cependant à gommer les identités et à promouvoir l'uniformisation. Si la technologie se mondialise, les contenus ne doivent pas s'uniformiser.

Toutes les visions du monde doivent pouvoir s'exprimer, la pluralité étant la condition de la diversité et donc du dialogue.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'événement monégasque de l'été 2005 : l'exposition « Arts of Africa », inaugurée le 15 juillet 2005 par M. Abdou DIOUF, Secrétaire Général de l'O.I.F., qui précisait « *L'art dépasse les langues, le talent est pluriel. Les peuples d'Afrique ne sont pas moins doués sur le plan du génie que les peuples du Nord* ».

L'exposition *Arts of Africa* est une présentation de l'histoire millénaire de l'art africain qui permet à chacun de nous d'entrer dans la magie de l'art africain ancien, d'une créativité époustouflante, et exprimé sous toutes ses formes : peinture, sculpture, photographie...

2. La nouvelle politique de communication de l'A.P.F.

Saisi d'importantes questions relatives à une nouvelle formule de la revue « Parlements et Francophonie », le Bureau de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie avait demandé, lors de la Session de Charlottetown en juillet 2004, que lui soit présenté, à l'occasion de la réunion de Hué, un plan de communication.

L'objectif est en effet que l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie soit mieux connue, plus accessible et davantage mise en valeur.

La réunion du Bureau de Hué a donc permis de définir les axes majeurs de la politique de communication de l'A.P.F. Les objectifs de ladite communication ont été clairement définis : la communication n'est pas une fin en soi, mais le moyen de parvenir à délivrer un message.

Le message que l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie doit mettre en valeur est basé sur les quatre principes majeurs qui reflètent son identité et son action :

- « Parlement des parlements francophones » : la diversité de sa composition constitue une facette de la diversité culturelle qu'elle souhaite promouvoir ;
- Assemblée politique consultative de la Francophonie ;
- « Vigie de la démocratie » dans l'espace francophone : de sa propre initiative ou à la demande de l'O.I.F., l'A.P.F. organise ou participe à des missions d'information et de bons offices, d'observation des élections et va jusqu'à suspendre parmi ses membres les parlements de Pays qui ont vu leur ordre constitutionnel renversé ;
- Maître d'œuvre de la coopération interparlementaire.

C'est ainsi qu'un certain nombre d'actions ont été entreprises dans la ligne des décisions adoptées à Hué, au titre desquelles figurent notamment :

- La remise à jour de la brochure de présentation ;
- L'élaboration d'un nouveau dépliant de présentation de l'A.P.F. ;
- La réalisation d'un nouveau site Internet, qui donne notamment accès aux reportages réalisés par des chaînes de télévision sur les activités entreprises par l'Assemblée ;
- La négociation d'une convention avec la chaîne de télévision LCP - Assemblée Nationale ;
- Le recrutement d'un(e) chargé des technologies de l'information, qui sera particulièrement chargé(e) de réaliser en France ou à l'étranger, des reportages audio et vidéo sur les principaux événements organisés par l'A.P.F., dans le but de les diffuser sur le site Internet et/ou sur les chaînes de télévision avec lesquelles celle-ci aura conclu un accord.

Il en résulte que l'objectif est d'accroître la notoriété tant de l'A.P.F. que de la Francophonie prise dans son acception la plus large.

A cet égard, il faut se féliciter des actions entreprises et des nombreux partenariats conclus.

La diffusion de la langue française et la mise en valeur du dialogue des cultures dans l'espace audiovisuel et scientifique mondial figurent parmi les préoccupations de la Francophonie, de même que la pérennisation de la réception de TV5 au bénéfice des populations des Etats et gouvernements membres.

Les médias sont un vecteur indispensable et efficace de la langue française que nous avons en partage et doivent davantage jouer ce rôle de diffusion du français dans le monde.

L'utilisation de la langue française, comme langue officielle au sein de l'espace francophone et partout dans le monde, notamment au sein des organisations internationales comme dans les grandes manifestations, est une préoccupation fondamentale de la Francophonie depuis l'origine. Elle doit être poursuivie sans relâche.

C'est ainsi que dans la ligne de la défense de la diversité culturelle et de la volonté de développer la Francophonie auprès du grand public, la Section monégasque siégeant à l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, souhaiterait proposer un projet d'intérêt commun aux Pays francophones.

B. Le concours en mondovision de la chanson francophone

1. Les grands principes directeurs

La Section monégasque pense que l'on pourrait revaloriser la langue française à travers le monde entier, par le biais d'un concept à la fois culturel et éducatif mais aussi lucratif.

C'est ainsi qu'un concours international de chansons inédites, écrites exclusivement en langue française, permettrait à la fois de :

- sensibiliser un public large, le registre musical attirant tant nos jeunes que nos aînés francophones ;
- de contribuer à la promotion de la diversité culturelle par la présence de tous les Pays francophones et à la défense de leurs spécificités musicales, originales selon le continent dont elles proviennent ;
- d'appuyer l'éducation et la formation, les textes des grands auteurs-compositeurs faisant désormais partie du patrimoine poétique au point d'être enseignés dans les établissements scolaires et intégrés dans des recueils littéraires ;

- de promouvoir la langue française, selon un concept ayant fait ses preuves mais qui aujourd'hui tend à s'essouffler, à savoir le concours Eurovision de la chanson.

Souhaitant revenir brièvement sur le concours Eurovision de la chanson, force est de constater, bien malheureusement, que la plupart des Pays concurrents chantent en langue anglaise et non pas, comme le voudrait le principe de la diversité culturelle, dans la langue parlée dans leurs pays respectifs.

De plus, un autre constat est à déplorer, celui de la formation, au sein du concours même de l'Eurovision, de coalitions régionales qui ont conduit aux scores médiocres réalisés ces dernières années par la France et les Pays francophones.

Il en résulte que des Pays francophones comme par exemple la Belgique ou la Suisse, espérant obtenir un bon résultat, se voient aujourd'hui contraints de concourir avec des chansons interprétées en langue anglaise.

L'ensemble de ces constats nous amène à penser qu'il sera de plus en plus difficile pour les Pays francophones d'obtenir des résultats convenables, et l'idée serait, peut-être, d'organiser notre propre concours.

2. Les règles générales

Le Concours en mondovision de la chanson francophone se déroulerait chaque année, à une période déterminée, et pour la première année, la Principauté de Monaco se tient à la disposition de la Francophonie pour organiser la première émission.

Souhaitant que cet événement soit pérenne, l'idée serait que le Pays vainqueur soit en charge d'accueillir et d'organiser ledit concours dans son propre Pays l'année suivante.

Afin que l'événement procure l'impact recherché pour la Francophonie, une couverture médiatique internationale est essentielle. A cet égard, le concours serait retransmis en direct sur toutes les chaînes de télévision respectives des Etats et gouvernements participant ainsi qu'à travers le réseau de TV5 qui couvre une grande partie de la planète.

Les chansons seraient jugées par un jury professionnel neutre et par les votes des téléspectateurs des Etats et gouvernements participant, pour qui, par le biais des chaînes de télévision et des réseaux de télécommunication, un numéro spécial d'appel serait attribué.

Le concours s'autofinancerait par les droits d'inscription et de retransmission dont se seront acquittés les chaînes de télévision des Pays participants, par divers sponsors et mécènes ainsi que par les retombées médiatiques et publicitaires générées par le concours.

Le Pays gagnant se verrait remettre un prix et serait en charge d'accueillir et d'organiser le concours de l'année suivante, avec l'appui d'une structure associative qui regrouperait des professionnels de la chanson compétents dans l'organisation de plateaux de variétés.

Toutes les chansons interprétées pourraient être rassemblées sur une compilation qui ferait l'objet d'une promotion et d'une vente mondiale.

* *
*
*

Ce concept permet, avant tout, de réunir, une fois par an, les Pays francophones, de promouvoir la langue française dans le monde, de contribuer à la défense de la diversité culturelle par la promotion des expressions culturelles francophones et de sensibiliser, par la couverture médiatique internationale, le grand public aux valeurs que défend, depuis son origine, la Francophonie.